

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **MISSION LOCALE DU MEDOC**

### **31 MAI 2024 – 10h00**

### **LESPARRE MEDOC**

Le Président, Jean Jacques CORSAN, ouvre la séance à 10h00 et présente l'ordre du jour :

- Rapport d'activité 2023
- Rapport de gestion et bilan financier 2023
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Questions diverses

Monsieur Jean Jacques CORSAN donne la parole à Monsieur Benoît GUILLOT afin qu'il présente les chiffres 2023 ainsi que les orientations stratégiques de la structure.

Benoît GUILLOT prend la parole et présente les résultats de l'année 2023. Il souligne que le nombre de premiers accueils a augmenté de 7,3 %, avec une hausse significative de 12 % pour les mineurs. Cependant, on note également une diminution de 7,5 % du nombre de jeunes en contact et une baisse de 12 % des jeunes accompagnés. Cette situation peut être expliquée par une réduction de la durée d'accompagnement ; en effet, lorsque les réponses ne sont pas instantanées, les jeunes semblent éprouver des difficultés à s'engager sur le long terme.

Benoît GUILLOT mentionne par ailleurs une augmentation significative de 24,3 % du nombre d'entretiens par jeune, accompagnée d'une forte hausse des entretiens collectifs, qui ont progressé de 29,5 %. Toutefois, il constate une baisse de 7 % des propositions faites aux jeunes, sauf pour celles liées à la formation et aux activités sportives, culturelles et de loisirs, qui ont connu des augmentations respectives de 17,2 % et 18,4 %. En ce qui concerne les entrées en situation, Benoît GUILLOT indique une diminution préoccupante de 15 %, particulièrement marquée pour les entrées en situation d'emploi.

En ce qui concerne les orientations stratégiques, Benoît GUILLOT présente trois axes principaux :

- le premier vise à renforcer notre présence sur le territoire, avec une recherche active d'un nouveau local à Castelnau, en remplacement des quatre lieux d'accueil actuels
- le deuxième axe concerne l'initiation d'une démarche de labellisation. La mise en conformité RGPD a été réalisée, et le diagnostic de territoire et le projet associatif sont en cours d'élaboration
- enfin, le troisième axe porte sur le développement de partenariats avec les acteurs économiques mais aussi en réorganisant le service emploi pour en améliorer l'efficacité.

Jean Jacques CORSAN prend un temps pour remercier l'équipe ainsi que le bureau pour leur travail et leur implication, ce qui a permis d'obtenir ces résultats. Il donne ensuite la parole au trésorier afin qu'il présente le bilan financier 2023.

Gérard GONZALEZ, trésorier, présente ensuite le rapport de gestion, expliquant que l'excédent d'environ 100 000 euros résulte principalement de 3 facteurs :

- non-remplacement de plusieurs arrêts maladie car difficulté à recruter. C'est donc le personnel qui a pallié aux absences entraînant ainsi des économies de salaires
- des entrées supérieures à l'objectif fixé par l'ÉTAT dans le dispositif CEJ en fin d'année. 235 entrées réalisées pour un objectif de 213 soit une dotation supplémentaire de 39050 € non prévue au budget initial
- une provision des dépenses d'énergie surévaluée

Monsieur Jérôme COUTAND, commissaire aux comptes, intervient pour apporter son expertise. Il souligne que, bien que le résultat de l'exercice puisse susciter des interrogations, cette tendance est partagée par l'ensemble des Missions Locales. Il indique qu'il n'est pas exclu que les budgets alloués soient réajustés. Il précise que le fonds de roulement de la Mission Locale du Médoc est conforme, se situant entre 3 et 4 mois. Tout en notant que l'État commence déjà à envisager des réajustements, il conclut que l'excédent enregistré n'est pas contestable.

Benoît GUILLOT ajoute que la loi de finance prévoit cette réduction, avec une baisse de l'allocation PACEA ainsi que de la part socle du financement. Malgré ces défis, Jérôme COUTAND reste optimiste quant au maintien des dispositifs en place.

Le Bureau rappelle qu'il a une confiance totale en l'équipe de direction et apprécie le mode de fonctionnement qui règne au sein de l'association.

Benoît GUILLOT informe qu'une Assemblée Générale extraordinaire devra être organisée pour valider les statuts, après un travail de mise en conformité en vue de la labellisation.

Les comptes présentés par le trésorier sont approuvés et validés à l'unanimité par les membres présents.

Danielle FERNANDEZ, vice-présidente de la Maison Locale, exprime sa satisfaction quant à la gestion saine de l'association, malgré les aléas rencontrés.

Benoît GUILLOT conclut en soulignant que la coopération au sein de l'équipe est transparente et confortable, facilitant des prises de décision rapides et facilitant ainsi la gouvernance.

Plus aucun autre point n'étant abordé, le Président clôt la séance à 10h45 afin d'accueillir les membres de l'Assemblée Générale.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, looped flourish.